TELLIN

#211

L'ÉCHO DE NOS CLOCHERS

BULLETIN COMMUNAL - BIMESTRIEL - AOÛT 2024








© Yves Persoons

Éditeur responsable : DEGEYE Yves - Rue de la Libération 45 - 6927 TELLIN

HELPELEC

CONSEILS · DÉPANNAGES · INSTALLATIONS



Suivez-nous !

DIEUDONNÉ STEVE
0472 38 48 29
HELPELEC@OUTLOOK.COM
WWW.ELECTRICIEN-ROCHEFORT.BE

GROUPE LINCÉ - MEUNIER - VERLAINE

CENTRE ESSO FAMENNE

Votre **fournisseur de chaleur dans la région** depuis **40 ans**

- Services personnalisés **de Qualité**
- Délais de **livraison rapide**



Mobil · PRIMAGAZ · Esso

GROUPE LMV

Mazout
Pellets
Gaz bouteilles
Huiles & Graisses

Tellin 084/47.89.29 - 084/21.11.36

Rue des Déportés 21, 6900 Marche-en-Famenne | info@groupelmv.be | www.groupelmv.be

23 ans d'expérience

Laurent Wauthy
Centre funéraire
Rochefort

Tél: 084 36 87 44
Gsm: 0471 82 68 11
24h/24 - 7J/7

Mail:
cflwh@outlook.be

www.centre-funeraire-wauthy.be

Funérarium:
Rue Sous-le-Château, 1C
Bureau:
Square Crépin, 6
5580 Rochefort

Avis nécrologiques et espace condoléances GRATUITS:
www.enaos.be

Entreprise familiale: 3ème génération d'indépendants
Siège social: Centre funéraire Laurent Wauthy & Heerwegh Srl



4x4 EUROCARTEL

Grand choix
de pick-up & 4x4
avec garanties totales

084 36 73 53
www.eurocartel.be
eurocartel 4x4 tellin

SOMMAIRE

ADMINISTRATION

3 Éditorial

3 Le petit patrimoine, ça vous parle?

4 Les nouvelles du conseil communal

5 Les nouvelles de notre administration communale

5 Découvrez notre nouveau site web !

6 Réouverture de l'EPN

6 Les élections locales du 13 octobre 2024

8 Soyez acteur de la démocratie

8 Grande enquête 2024

MOBILITÉ

8 Service mobilité

TRAVAUX

9 Vous organisez un évènement ?

10 Quoi de neuf sur les travaux ?

ENVIRONNEMENT

11 Des nichoirs à cingle plongeur sous les ponts

POLICE

12 La Zone de Police Semois et Lesse

SPORT

12 Tellinam volley club

AGENDA

13 Dîner des aînés

DIVERS

12 Télévie

13 Atelier Rock

EXTRASCOLAIRE

14 Enquête guide des activités extrascolaires et sportives

EDITORIAL

Cher(e) citoyen(ne),

A l'heure où vous recevez ce bulletin d'information communal, vous avez exprimé votre triple scrutin européen, fédéral et régional du 09 juin. Nous attendons encore, à l'heure où je vous écris, la composition de nos différents gouvernements. Par contre, nous sommes déjà à moins de 3 mois des élections communales du 13 octobre 2024 et nous sommes entrés depuis le 13 juillet en période de « prudence », en vertu de la circulaire du ministre des pouvoirs locaux du 22 février 2024. Afin de garder une neutralité politique, il me revient donc de rédiger l'éditorial du présent bulletin et le compte rendu du Conseil Communal.

Moment oh combien mouvementé que cette période pré-électorale, tant pour nos mandataires et candidats que pour l'administration !

Mais comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, l'administration se doit de fonctionner au bénéfice de l'ensemble des usagers et de rester loyale et neutre. In fine, nous travaillons toutes et tous pour le bien commun, pour l'intérêt général, pour les citoyens et ce, peu importe le pouvoir en place.

Je fais confiance en mes équipes pour que tout se passe pour un mieux en cette année 2024.

Vous trouverez dans le présent bulletin, sous les rubriques habituelles, outre les informations générales des différents services, le compte rendu des deux derniers conseils communaux, la présentation de notre tout nouveau site web, des informations sur les prochaines élections et notamment sur les votes par procuration et les immanquables rendez-vous estivaux.

J'attire également votre attention sur la possibilité que vous avez de répondre à une enquête sur les activités extrascolaires et sportives. Vos réactions nous permettrons de fixer nos objectifs pour répondre au mieux à vos besoins.

Et enfin, nous lançons deux appels à candidature pour le recrutement d'un agent D6 référent bâtiment et énergie pour le service cadre de vie et un agent D4 pour les services population et finances. N'hésitez pas à consulter régulièrement nos site internet et page Facebook afin de pouvoir vous manifester si vous souhaitez rejoindre notre équipe.

Il me reste à vous souhaiter une bonne lecture, de bonnes vacances et à vous donner rendez-vous début octobre.

Annick LAMOTTE,
Directrice Générale



Le petit patrimoine, ça vous parle?

Si oui, bloquez la date du 19 septembre, à 20h à la salle de l'Office du Tourisme de Tellin

Si non, soyez curieux et... rejoignez-nous!

Plus d'infos?
084/21 98 60
famenne@frw.be

Fondation Rurale de Wallonie

ODR Tellin





LES NOUVELLES DU CONSEIL COMMUNAL

Vous trouverez ci-dessous les points présentés au Conseil Communal :

SÉANCE DU CONSEIL DU 28 MAI 2024.

- L'approbation de la nouvelle charte forestière durable PEFC ;
- L'approbation des conditions et du mode de passation du PICMACY 2022 – 2024 relatif aux travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée de BURE – Partie 2 – Rue de Grupont. Le montant estimé des travaux s'élève à 2.203.471,36 € hors TVA ou 2.510.450,38 €, TVA comprise (21% TVA co-contractant sauf sur les postes distribution d'eau et SPGE)), établi comme suit :
 - Partie à charge du S.P.W. (Tranche ferme) : 1.093.454,36 € HTVA ou 1.323.079,78 € TVAC
 - Partie à charge du S.P.W. (Option) : 169.959,02 € HTVA ou 205.650,41 € TVAC
 - Partie à charge de la SPGE : 392.288,52 € HTVA
 - Partie à charge de la Commune de TELLIN (P.I.C. – PIMACI - 2022-2024) : 198.391,47 € HTVA ou 240.053,68 € TVAC
 - Partie à charge de la Commune de TELLIN (Distribution d'eau) : 349.377,99 € HTVA
- L'approbation du reporting effectué par le Directeur financier pour justifier la subvention de 12.541€ destinée à soutenir les distributeurs d'eau face à la crise énergétique en vue de maîtriser le prix de l'eau.
- L'approbation du compte communal pour l'exercice 2023 se soldant par un résultat comptable à l'ordinaire de 820.846,05 € ;
- L'approbation de l'autorisation permanente d'emploi de remorques ANPR semi-mobiles par les services de police sur notre territoire (mise en place de caméras de surveillance fixes temporaires (remorques strippées) ;
- L'approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 20 juin 2024 de l'intercommunale SOFILUX et de l'assemblée générale du 15 juin 2024 de l'intercommunale ORES ASSETS ;
- L'approbation du tableau des emplois vacants 2023-2024 du service enseignement.

SÉANCE DU CONSEIL DU 25 JUIN 2024.

- L'approbation du compte 2023 du C.P.A.S qui se solde par un boni de 143.885,61 € au service ordinaire ;
- La prise d'acte de l'évaluation du programme stratégique transversal 2019 -2024 ;
- L'approbation des conditions et du mode de passation du marché de travaux PIC – PICMAY 2022-2024 relatif à la réfection de voirie et réalisation de cheminement cyclo-piéton à Resteigne. Le montant estimé de ce marché s'élève à 725.994,00 € hors TVA ou 878.452,74 €, 21% TVA comprise ;
- L'approbation des conditions et du mode de passation du marché d'auteur de projet pour l'aménagement de logements tremplins et intergénérationnels dans l'ancienne salle paroissiale de Bure ;
- L'approbation du cahier des charges et des conditions du marché relatif au remplacement du système de gestion des accès des bâtiments communaux ;
- L'approbation de la modification du cadre et des effectifs contractuels (Juin 2024) ;
- L'approbation de la modification des statuts administratif et pécuniaire ainsi que du règlement de travail pour le personnel communal ;
- L'approbation du recrutement de deux agents APE pour l'entretien des bâtiments et l'accueil extra-scolaire ainsi que la constitution d'une réserve de recrutement ;
- La communication du rapport de rémunération 2023 établi dans le cadre du décret Gouvernance ;
- L'approbation du compte 2023 de la Fabrique d'Eglise Notre-Dame de l'Assomption de Resteigne qui se solde par un résultat comptable de 9.351, 14 € ;
- L'approbation de la modification budgétaire de la Fabrique d'Eglise Saint-Lambert de Bure pour l'exercice 2024 ;
- L'approbation du compte 2023 de la Fabrique d'Eglise Saint-Lambert de Bure de qui se solde par un résultat comptable de 9.984, 65 € ;
- L'approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin d'Ardenne et Lesse et de l'intercommunale Vivalia du 25 juin ;

- L'approbation du règlement d'ordre intérieur commun aux 3 implantations scolaires ainsi que le projet d'école des 3 implantations - 2024 ;
- L'approbation de la situation en application des normes concernant le capital périodes - année scolaire 2024-2025 de l'enseignement primaire ;

Annick LAMOTTE,
Directrice Générale.

Des nouvelles de notre administration



Nous avons accueilli ce 01 juillet 2024 Monsieur Frédéric MERCENIER en tant que responsable du service Finances.

Frédéric est le papa de 4 enfants, habitant à Honnay, fan de vieilles voitures.

D'abord employé au sein d'une banque puis gérant de son propre magasin pendant plus de 15 ans, Frédéric vient de déposer ses valises, remplies de toute son expérience, afin de renforcer l'équipe des Finances mais également l'ensemble de l'administration.

Nous lui souhaitons un bon départ dans cette nouvelle vie, et la bienvenue au sein de notre beau territoire Tellinois !

DÉCOUVREZ NOTRE NOUVEAU SITE WEB !

Nous avons le plaisir de vous annoncer le lancement de notre tout nouveau site web communal ! Après plusieurs mois de travail et de collaboration, nous sommes fiers de vous présenter un site moderne, intuitif et entièrement repensé pour répondre à vos besoins.

- Navigation simplifiée
- Des services en ligne optimisés
- Un site accessible et inclusif

Nous vous invitons à explorer dès maintenant notre nouveau site web et nous espérons qu'il vous apportera satisfaction et facilitera votre quotidien.

https://www.tellin.be

ET PLUS ENCORE !

Nous sommes ravis de vous annoncer que notre site web accueillera prochainement un e-guichet. Cet espace vous permettra d'effectuer vos démarches administratives en ligne de manière simple et rapide, sans avoir à vous déplacer. Plus d'informations sur notre site internet et notre page Facebook !

RÉOUVERTURE DE L'EPN !

Bonne nouvelle !

Notre Espace Public Numérique rouvrira ses portes aux usagers dans les locaux de l'Office du Tourisme et avec de nouveaux horaires. Nouveaux équipements, nouveaux animateurs, accès PMR, … Venez découvrir ce lieu modernisé, équipé pour répondre à vos besoins numériques. Plus d'informations également sur notre site internet et notre page Facebook.

LES ÉLECTIONS LOCALES DU 13 OCTOBRE 2024

Tous les six ans, les électeurs et électrices sont appelé(es) à choisir leurs représentants pour siéger au sein des conseils communaux et des conseils provinciaux.

La Commune est l'échelon politique le plus proche des citoyens. Elle mène de nombreuses actions :

- des missions obligatoires, comme la tenue des registres de l'état civil, le maintien de l'ordre et l'entretien des voiries communales ;
- des missions facultatives, par exemple en matière de logement, de tourisme, d'économie.

Dans la Commune de TELLIN, 11 sièges sont à pourvoir pour le Conseil Communal. Le Collège Communal se compose quant à lui de 5 membres.

La province exerce une série de missions, par exemple dans les domaines de l'enseignement ou de la santé. Les électeurs votent au sein des districts qui sont des regroupements de plusieurs communes.

Au sein de la province de Luxembourg, 37 sièges sont à pourvoir.

QUI PEUT VOTER AUX ÉLECTIONS DU 13 OCTOBRE 2024 ?

Pour les élections communales

Toute personne remplissant les conditions suivantes :

- avoir 18 ans accomplis le jour des élections ;
- jouir de ses droits civils et politiques ;
- être inscrit au registre de la population au plus tard le 1er août 2024.

En plus, pour tous les citoyens étrangers, il faut

- introduire une demande d'inscription comme électeur AVANT le 31 juillet 2024.

Pour les citoyens non ressortissants d'un pays de l'Union européenne, il faut également :

- être en possession d'un titre de séjour légal depuis le 31 juillet 2019 au plus tard et avoir résidé de manière ininterrompue dans une commune belge depuis cette date ;
- signer un engagement à respecter la Constitution, les lois du peuple belge et la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

COMMENT S'INSCRIRE (ÉLECTEURS ÉTRANGERS) ?

1. En ligne sur le site www.inscription.elections.fgov.be (connexion requise via un lecteur de carte d'identité ou via Itsme)

ou

2. Auprès de l'Administration Communale

Il faut s'inscrire POUR le 31 juillet 2024 au plus tard. Pour ceux qui ont déjà voté lors des précédentes élections communales, ils recevront automatiquement une lettre de convocation. Ils n'ont donc aucune démarche à effectuer.

POUR LES ÉLECTIONS PROVINCIALES

Sera convoquée aux élections provinciales toute personne remplissant les conditions suivantes :

- avoir la nationalité belge ;
- avoir 18 ans accomplis le jour des élections ;
- jouir de ses droits civils et politiques ;
- être inscrit au registre de la population le 1er août 2024 au plus tard.

Les ressortissants étrangers issus ou non d'un pays membre de l'Union européenne ne peuvent donc pas y participer.

LA CONVOCATION

Quelques jours avant les élections, les Belges et les Etrangers inscrits recevront leur convocation dans leur boîte aux lettres. Si ce n'est pas le cas, il est toujours possible d'obtenir un duplicata de sa convocation en se rendant à l'Administration Communale jusqu'au jour de l'élection, le 13 octobre à midi.

LA PROCURATION

Le vote par procuration permet, en cas d'absence le 13 octobre 2024, de se faire représenter par un autre électeur.

Quatre cas de figure justifient de donner procuration à un autre électeur. Pour chaque cas, une pièce justificative sera demandée en plus du document de procuration.

Le 13 octobre, si …	…le justificatif suivant doit être joint à la procuration :
L'électeur ou un proche est malade et ne peut pas se déplacer pour aller voter	Un certificat médical d'un médecin (qui n'est pas candidat).
L'électeur est à l'étranger (pour des raisons non professionnelles)	Une preuve de réservation OU un titre de transport OU une attestation d'un organisme de voyage OU une déclaration écrite sur l'honneur attestée par le Bourgmestre.
L'électeur travaille ou étudie	Un certificat de l'employeur ou de l'établissement d'enseignement OU une déclaration sur l'honneur (s'il travaille en tant qu'indépendant) attestée par le Bourgmestre.
L'électeur est juridiquement privé de liberté	Un certificat de l'établissement où l'électeur séjourne.

COMMENT DONNER PROCURATION ?

1. S'assurer d'être dans une situation justifiant un vote par procuration.
2. Compléter le formulaire de procuration et y joindre la ou les pièce(s) justificative(s).
3. Le jour de l'élection, le porteur de procuration se présentera au bureau de vote dans lequel le mandant est convoqué. Le porteur de procuration devra être muni :

 a) de sa convocation ;

 b) de sa carte d'identité ;

 c) du formulaire dûment complété et signé par le mandant et par lui-même ;

 d) de la ou des pièces justificatives nécessaires.
4. Le président du bureau de vote vérifiera les documents en possession du porteur de procuration et pourra refuser le vote par procuration si la procédure n'a pas été respectée.

Le mandant ne peut remettre une procuration qu'à un autre électeur. Celui-ci ne pourra porter qu'une seule procuration. Les électeurs belges doivent remettre la procuration à un autre électeur belge.

Attention : le porteur de procuration devra se rendre dans le bureau de vote dans lequel le donneur de procuration est convoqué. Si le porteur de procuration est convoqué dans un autre bureau, celui-ci devra donc se rendre dans deux bureaux différents : le premier pour lui-même, le second pour le donneur de procuration.

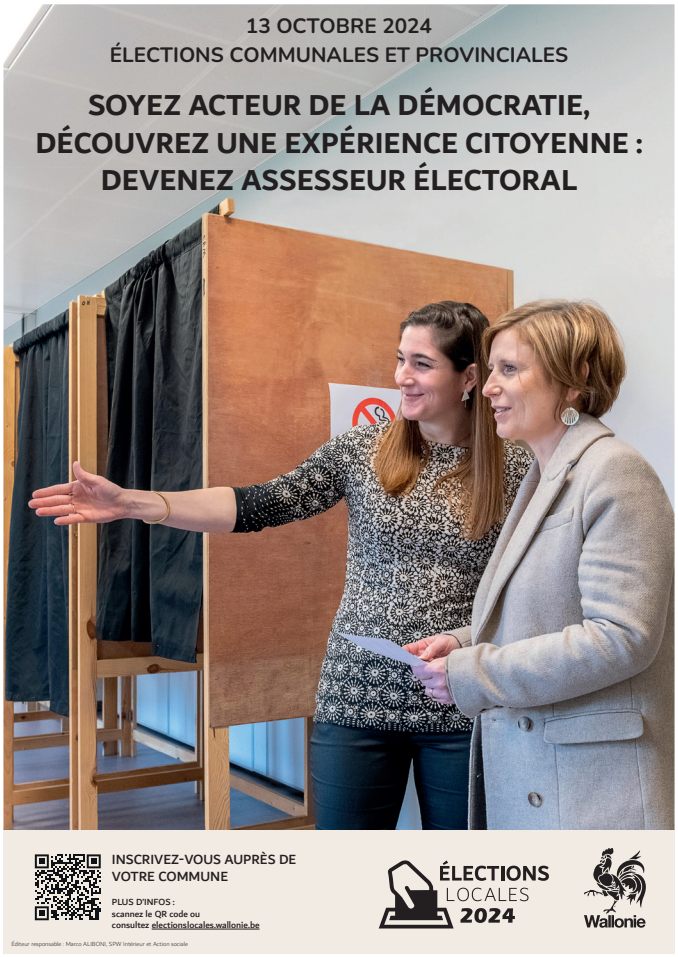
COMMENT DEVENIR ASSESSEUR VOLONTAIRE ?

Pour jouer un rôle actif dans l'organisation de ce moment de démocratie, l'électeur peut déposer sa candidature pour la fonction d'assesseur. Un formulaire à remettre à l'Administration Communale est disponible sur le portail des élections à l'adresse **https://electionslocales.wallonie.be/je-suis-electeur/documents.html**

S'INFORMER SUR LES ÉLECTIONS

Encore des questions au sujet des élections ? Le portail **http://electionslocales.wallonie.be/** contient une multitude d'informations. De plus, le soir du 13 octobre, les résultats s'afficheront en temps réel en fonction de l'évolution du dépouillement.

Source : Service Public de Wallonie Intérieur Action Sociale





SERVICE MOBILITE

Nous vous proposons quelques dates pour vous rendre aux marchés de la région. Le prix sera tarifé à 3 euros pour l'aller et 3 euros pour le retour. Chacun paye son repas et ses boissons. (Penser à prévoir de la monnaie.)

Marché Nocturne de Han-Sur-Lesse : le vendredi 30 août 2024 de 16h30 à 21h30 (restaurant)

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter pour vous inscrire auprès du CPAS de Tellin au numéro de téléphone suivant : 0495.80.71.83 (TRICNAUX Wendy). Les déplacements peuvent être annulés en cas d'inscriptions insuffisantes ou d'intempéries.

CPAS de Tellin



SERVICE MOBILITE

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le service mobilité est en route depuis 14 ans maintenant sur la commune de Tellin pour les personnes n'ayant pas de moyen de locomotion.

Au vu du nombre important de demandes pour l'utilisation de ce service, nous sommes parfois dans l'obligation de refuser des trajets.

C'est pourquoi nous serions ravis de pouvoir compléter notre équipe avec de nouveaux bénévoles et de travailler ensemble.

Vous avez envie de rendre service aux habitants de votre région ?

Vous êtes en possession d'un véhicule, du permis de conduire et d'un certificat de bonne vie et mœurs vierge ?

Vous pouvez alors prendre contact avec le Service mobilité de Tellin au n ° 0495.80.71.83 ou avec le CPAS au 084.36.66.85.

En espérant avoir de nombreuses propositions, je vous souhaite d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Tricnaux Wendy
Chauffeur du service mobilité du CPAS de Tellin - 0495.80.71.83

VOUS ORGANISEZ UN ÉVÉNEMENT ?



BONNE NOUVELLE, VOTRE ADMINISTRATION COMMUNALE VOUS PROPOSE DÈS À PRÉSENT UNE OFFRE DE PROXIMITÉ !

Pour faciliter la gestion des déchets lors d'événements sur son territoire, votre commune met à votre disposition des îlots de tri des déchets.

UN ÎLOT DE TRI, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les îlots de tri sont composés de 2 conteneurs de 240 litres, à positionner côte-à-côte :

- un conteneur bleu pour les emballages PMC (bouteilles, flacons, pots, tubes, sachets en Plastique, canettes, raviers, conserves Métalliques et Cartons à boissons)
- un conteneur noir pour les déchets résiduels.

Ces conteneurs doivent être équipés de sacs 240 litres « événement » qui seront à présenter à la collecte. Ces sacs doivent être achetés par l'organisateur auprès de la commune.

COMMENT BÉNÉFICIER DE CES ÎLOTS DE TRI ?

Vous prévoyez d'organiser un événement de petite taille et vous aimeriez bénéficier du prêt des îlots de tri des déchets de la commune ?

Dans ce cas, contactez le service technique de la Commune de Tellin au 084 37 42 84 pour vous informer sur les modalités pratiques de prêt et d'utilisation.

Vous organisez un événement de plus grande taille* et vous avez par conséquent besoin de plus d'îlots de tri que ceux disponibles auprès de votre commune ? Pas de soucis ! Profitez du service offert en parallèle par IDELUX Environnement, en collaboration avec Fost Plus. Empruntez les îlots de tri sur l'un de leurs sites (Habay, Tenneville, Saint-Vith) afin d'assurer une gestion efficace de vos déchets. Vous trouverez les conditions de prêt et le formulaire de demande sur le site www.idelux.be > déchets > consignes de tri > vous organisez un événement ?

* évènement rassemblant moins de 10.000 personnes

ZOOM SUR L'INTERDICTION DES GOBELETS EN PLASTIQUE À USAGE UNIQUE LORS D'ÉVÉNEMENTS

Depuis le 1er septembre 2023, l'utilisation des gobelets en plastique à usage unique est strictement interdite lors des événements culturels, sportifs, récréatifs, folkloriques ou de loisirs.

Pour remplacer les gobelets jetables, l'utilisation de gobelets réutilisables est une solution efficace. Pour aider les organisateurs, IDELUX Environnement a compilé les meilleures pratiques dans un vadémécum téléchargeable sur leur site **www.idelux.be** > Déchets > Réduire mes déchets. Vous y trouverez également d'autres conseils sur le tri et la prévention des déchets.

QUOI DE NEUF SUR LES TRAVAUX ?

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019-2020 – AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DE BURE – PARTIE 1 – RUE DE TELLIN

Les travaux d'aménagement de la 1re partie de la traversée de Bure sont en voie d'achèvement.

Il ne reste plus que quelques aménagements tels que la pose de la nouvelle signalisation, les marquages et le mobilier urbain.

Nous constatons que les divers emplacements de parking sont relativement bien utilisés.

Néanmoins, nous vous rappelons que le stationnement sur les zones de trottoirs est interdit. Une information plus complète vous sera fournie ultérieurement.

Une opération de contrôle de vitesse pendant les travaux a démontré que certains utilisateurs ne respectaient pas la vitesse requise dans une agglomération (plus de 3000 véhicules ont été constatés en infraction sur une semaine).

L'opération sera à nouveau répétée en temps utiles.

Nous vous remercions encore pour votre compréhension et votre patience.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2021-2024 – AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DE BURE – PARTIE 2 – RUE DE GRUPONT

Le dossier relatif à la 2e partie de la traversée de Bure – Rue de Grupont , approuvé par le Conseil Communal du 28 mai 2024, a été transmis au SPW MI dans le cadre de la demande de subvention et a été approuvé.

Le commencement des travaux est prévu pour début 2025.

Nous reviendrons vers vous prochainement lors d'une séance d'information à destination de la population et des riverains de la rue de Grupont.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2021-2024 – RÉFECTION DE VOIRIE ET RÉALISATION DE CHEMINEMENTS CYCLO-PIÉTONS CHEMIN DU BOIS ET GRAND RUE À RESTEIGNE

Le dossier relatif à la réfection de la voirie Chemin du Bois et Grand rue à Resteigne a été approuvé par le Conseil Communal le 24 juin 2024.

Il comprend la réfection de la voirie, la création de cheminements cyclo-piétons ainsi que la rénovation des dispositifs d'écoulement des eaux de voirie.

Ce dossier est transmis au SPW-MI pour approbation.

La réalisation des travaux est prévue pour début 2025.

TAILLES DES HAIES

Les conditions climatiques de ces derniers jours ont favorisé de la végétation.

Nous sommes de plus en plus interpellés par des usagers de la route concernant les haies débordant sur le domaine public et limitant le passage et/ou la visibilité. Ces branchages importuns sont particulièrement dommageables aux véhicules (rétroviseurs, carrosserie griffée,...) mais surtout en terme de sécurité pour les piétons et cyclistes.

Dès lors, nous vous rappelons l'article 54 du règlement général de police :

« **Art. 54** Sans préjudice de prescriptions particulières des lotissements et du prescrit du règlement provincial sur la voirie vicinale qui impose l'élagage des arbres et des haies de manière à ne pas empiéter sur la voie publique, tout titulaire d'un droit réel ou personnel d'une propriété, tout occupant d'un immeuble est tenu de veiller à ce que les plantations de sa parcelle soient émondées de façon telle qu'aucune branche :

- ne fasse saillie sur la voie carrossable, à moins de 4,5 mètres au-dessus du sol ;
- ne fasse saillie sur l'accotement ou le trottoir, à moins de 2,5 mètres au-dessus du sol ;
- ne puisse d'aucune manière masquer la signalisation routière quelle que soit la hauteur ;
- ne nuise à la visibilité nécessaire pour la circulation routière, spécialement aux croisements et jonctions de voirie. »

Il est en outre tenu d'obtempérer aux mesures complémentaires prescrites par l'administration communale ou le Bourgmestre en vue d'assurer l'amélioration de la sûreté, de la salubrité ou de la commodité de passage dans les rues et autres voies publiques.

A défaut, il y sera procédé d'office aux frais, risques et périls du défaillant.

Pascal PETIT
Agent Technique en chef
Service Travaux

DES NICHOIRS À CINCLE PLONGEUR SOUS LES PONTS

Connaissez-vous le **cincle plongeur** (Cinclus cinclus de son petit nom)?

Cet oiseau au plumage sombre doté d'un beau plastron blanc et à l'allure rondelette est parfois aussi appelé « merle d'eau ».

Le cincle plongeur est une espèce sédentaire, très territoriale qui a besoin de petites rivières aux eaux propres et bien oxygénées. Il se nourrit de petits crustacés, mais également d'insectes et de leurs larves aquatiques qu'il est capable d'aller chasser et de déloger sous les galets dans le fond de la rivière. Contrairement à la majorité des oiseaux, une partie de ses os sont pleins, ce qui facilite la plongée. Ses ailes lui servent de pagaie pour explorer les lits des cours d'eau et affronter le courant. Ses jeunes apprennent d'ailleurs à nager avant de voler. Pour voir sous l'eau et protéger ses yeux, il est doté d'une paupière spéciale translucide appelée membrane nictitante, également présente chez les rapaces ou le martin-pêcheur.

Il construit un nid sphérique à l'aide de mousse qu'il dissimule dans les anfractuosités aux abords des rivières.

Or, les ponts actuels, souvent réalisés en béton bien lisse et non plus maçonnés comme autrefois, offrent peu d'endroits propices à l'installation d'un nid.

Face à ce constat, le Contrat de rivière a proposé à toutes ses communes partenaires de placer des nichoirs sous les ouvrages susceptibles d'accueillir des cincles plongeurs ou des bergeronnettes des ruisseaux (autre espèce vivant également aux abords des cours d'eau). Ces ouvrages ont été sélectionnés avec l'avis d'un ornithologue et des agents DNF locaux.

La commune de Tellin a répondu favorablement à ce projet et a financé 6 nichoirs grâce au subside « BiodiverCité ». Les nichoirs ont été réalisés cet hiver par l'entreprise de formation par le travail « Le Trusquin » à Marche.



Fin janvier 2024, le Contrat de rivière Lesse est venu placer 6 nichoirs, avec du matériel mis à disposition par le service travaux de la commune, sur la Commune de Tellin : 4 à Resteigne (passerelle et pont près du château sur la Lesse), un sous le pont du Ry des Boyes à Tellin et un sous la passerelle du Pont des Cloyes sur la Lomme.

La prochaine fois que vous vous promènerez le long d'un cours d'eau, soyez attentifs et discrets, vous aurez peut-être la chance d'observer un cincle plongeur !

Contrat de rivière Lesse asbl - Rue de Préhyr 12F - 5580 Rochefort - www.crlesse.be - 084 222 665 info@crlesse.be





Lesse contrat de rivière

BIODIVERCITÉ

LA ZONE DE POLICE SEMOIS ET LESSE

LA ZONE DE POLICE SEMOIS ET LESSE VOUS RAPPELLE QUELQUES ARTICLES DE SON RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE VISANT À PRÉVENIR LES ATTEINTES AUX PERSONNES ET À LA PROPRIÉTÉ D'AUTRUI AINSI QU'À LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

ART. 12 BRUITS ET TAPAGES NOCTURNES

Il est interdit de produire des bruits ou tapages nocturnes de nature à troubler la tranquillité des habitants. (Article 561-1° du Code Pénal)

ART. 64 TAPAGE DIURNE

Sont interdits, tous bruits ou tapages diurnes de nature à troubler anormalement la tranquillité des habitants, lorsque ces bruits ou tapages sont causés sans nécessité ou dus à un défaut de prévoyance ou de précaution, qu'ils soient le fait personnel de leur auteur ou qu'ils résultent d'appareils en leur détention ou d'animaux attachés à leur garde.



ART. 65 UTILISATION DES ENGINS BRUYANTS

L'usage des tondeuses à gazon, tronçonneuses et scies circulaires ou autres engins bruyants, est interdit les dimanches avant 10:00 heures et après 12:00 heures, ainsi que les jours fériés aux mêmes heures. Cette interdiction ne vise pas l'usage des machines agricoles dans l'exercice de la profession de cultivateur et d'exploitant forestier, ni l'usage d'intérêt public. Une dérogation peut être octroyée ponctuellement par le Bourgmestre sur demande expresse motivée.



MERCI À TOUS !

télévie

Cette année, nous avons pu verser **9 530 €** pour la recherche scientifique. En réalité, nous avons récolté plus que cette somme mais les bénéfices de deux de nos activités (le concert et le théâtre) seront comptabilisés en 2025 parce qu'elles se sont déroulées après la finale de RTL.

Merci à tous, bénévoles, particuliers, comités, commerçants, entreprises, commune pour votre soutien, votre présence, votre aide, vos dons.

Nous vous donnons rendez-vous pour le Télévie 2025 !

Déjà deux dates à retenir : le dimanche 19 janvier 2025 pour notre repas Télévie

Le dimanche 9 février 2025 pour le Bingo

Le comité « Une pensée pour le Télévie » de l'entité de Tellin



DÎNER DES AÎNÉS

A vos inscriptions !!!!!

Grand dîner au profit du Noël de nos aînés le 15 septembre 2024 ,salle de Resteigne city à 12 h .

Ambiance musicale assurée !

Menu

Entrée -toast ardennais

Ou

Terrine de poissons et ses accompagnements

Plat- filet de veau et sa sauce parfaite

Ou

Rôti de dinde crème safranée

Accompagnements, pomme dauphine et la salade de la patronne

Dessert,

Gâteau citron framboise

Apéros et café compris

Menu adulte,32 euros pp

Menu enfant,1 plat et 1 dessert, 15 euros pp

Réservations au plus tard pour le 8 septembre 2024!

Lejeune pascale 0494 650 886

Bodson Carole 0479785640

Honnay Philippe 0474852413

ATELIER ROCK

Dès la première séance, les participants y prennent place derrière le micro, la batterie, le clavier, la basse ou la guitare, afin d'apprendre à jouer de manière non académique des classiques du rock des sixties à nos jours. Après quelques mois d'apprentissage, les rockers en herbe présentent leur premier concert dans des conditions semi-professionnelles, afin de confronter leur rock'n'roll attitude à un vrai public.

Enfants (à partir de 7 ans), ados et adultes

Libin : mardi soir (adultes) et mercredi après-midi |Maison de village | Libin

Animation : Fabian Beghin

Saint-Hubert : Lundi | Académie | Saint-Hubert

Animation : Dominique Delait

Tellin : mardi | Espace Jeunes |Tellin

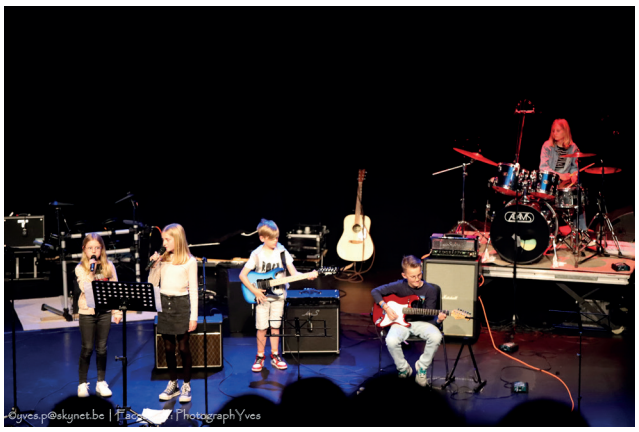
Animation : Dominique Delait

Reprise en septembre 2024

Prix : -18 ans : 120 €/an et +18 ans : 140 €/an

Contact : Emilie Lecuivre - 0498 17 24 67 - emiliel@mcfa.be

Une organisation de la MCFA en Haute-Lesse et du Plan de Cohésion sociale du CPAS de Tellin











Enquête

SCAN ME!

Que tu sois **un enfant** qui participe ou non au temps d'accueil avant, pendant ou après l'école, que tu aimes ou non ces différents moments.

Que tu sois **parent**, **grand-parent** qui profite (ou pas) des différents accueils proposés pour te faciliter l'organisation quotidienne par nécessité ou par envie.

Que tu sois engagé dans l'organisation d'un de ces temps d'accueil de manière **bénévole ou professionnelle.**



TU AS L'OCCASION DE DONNER TON AVIS DE MANIÈRE ANONYME !

Ne réponds qu'aux questions qui t'inspirent.

Chacune des propositions, idées, critiques reçues via ce questionnaire contribuera à l'élaboration des objectifs à atteindre en vue d'augmenter la qualité de l'Accueil Extra-scolaire des enfants sur la commune de Tellin.

Besoin d'aide? Demandes-en à ton entourage ou prends contact avec la coordination ATL via le courriel "coordination.atl@tellin.be" ou par téléphone au 0496/501.398.

VOTRE EMPREINTE VISUELLE

STUDIO GRAPHIQUE
IMPRESSION OFFSET ET DIGITALE
PRODUITS PROMOTIONNELS
IMPRESSION TEXTILE
IMPRESSION GRAND FORMAT
PUBLICITÉ BULLETINS COMMUNAUX



DONEUX
IMPRIMERIE

Rue Hennevauche 16 - 5640 Mettet
Tél : 071 74 45 06
info@imprimerie-doneux.be

WWW.IMPRIMERIE-DONEUX.BE

ELOÏSE & SON JAUMIN ÉQUIPE

Infirmières à domicile
TELLIN - ROCHEFORT - FORRIÈRES

0479 87 16 44

GARAGE PIERRET Johan
TOUJOURS PLUS PROCHE DE VOUS

DISTRIBUTEUR OFFICIEL
SUZUKI
AIXAM
mazda

061 61 10 07
Avenue des Chasseurs Ardennais 8
6870 Saint-Hubert

Suivez-nous sur Facebook

Entreprise autorisée par le SPF Intérieur / IBZ

AMPERSONN
Thierry Huynen sprl

ALARMES INTRUSION
ALARMES INCENDIE
CAMERAS DE SURVEILLANCE

Clos du Chaurnet 150 • 6927 TELLIN
0498 05 36 69 • ampersonn@gmail.com
www.ampersonn.be

RÉFLEXOLOGUE
PROFESSIONNELLE

TELLIN

Soulagez toutes vos tensions nerveuses, articulaires, ... par la réflexologie plantaire.

Prenez du temps pour vous, détendez-vous !

KARINE DE WILDE
RÉFLEXOLOGUE

084 40 03 44 • WWW.REFLEXOKDW.BE

AUTOSELUX votre spécialiste automobile TELLIN

- Atelier de réparation multi-marques
- Mécanique & carrosserie

Bureau Libert
COURTIER EN ASSURANCES
AGENT BANCAIRE

Rue de la Libération 64 - 6927 Tellin
info@bureau-libert.be - www.bureau-libert.be
T. 084 36 61 43

La Cathédrale
HOSTELLERIE

Cliff VANHOOREN
Grand'Rue 25 • 6927 Resteigne (Tellin)
084 47 76 66 • 0497 63 62 53

Fermé le dimanche soir, lundi et mardi, sauf les vacances

www.lacathedrale.be • info@lacathedrale.be
La Cathédrale

Mini Market de Tellin

Mini market
TELLIN

Ouvert
du lundi au samedi de 8 à 19h
et le dimanche de 8 à 12h

Boevé Romain
Gérant
084/366 790
Sprl tellindis
TVA 0698 889 750
BE51 1431 0405 7762

Rue de Rochefort, 29
6927 Tellin
market.tellin@icloud.com

JÉRÔME LIESNARD
PEINTURE ET DÉCORATION
+32 (0)496 08 53 65

DONEUX IMPRIMERIE

VOTRE PUBLICITÉ DANS NOS REVUES COMMUNALES ?
CONTACTEZ SEBASTIEN@IMPRIMERIE-DONEUX.BE OU 0499 88 18 20

Upub